SERVICE PUBLIC FÉDÉRAL
Emploi, Travail et
Concertation sociale

Salaires minimums par (sous-)commission paritaire

Commission paritaire 3290300: organisations socio-culturelles federales et bicommunautaires

En vigueur au 01/07/2016 (Dernière actualisation de la page 17/05/2017)

Indexation de 2% en 07/2016.

En cas d'indexation et d'augmentation CCT en application des CCT sectorielles, les salaires minimums et les salaires réels sont indexés.

1. SALAIRE MINIMUM: DONNEES SECTORIELLES

Salaire minimum garanti	
Salaire mensuel	1626.98
Salaire horaire	9.88